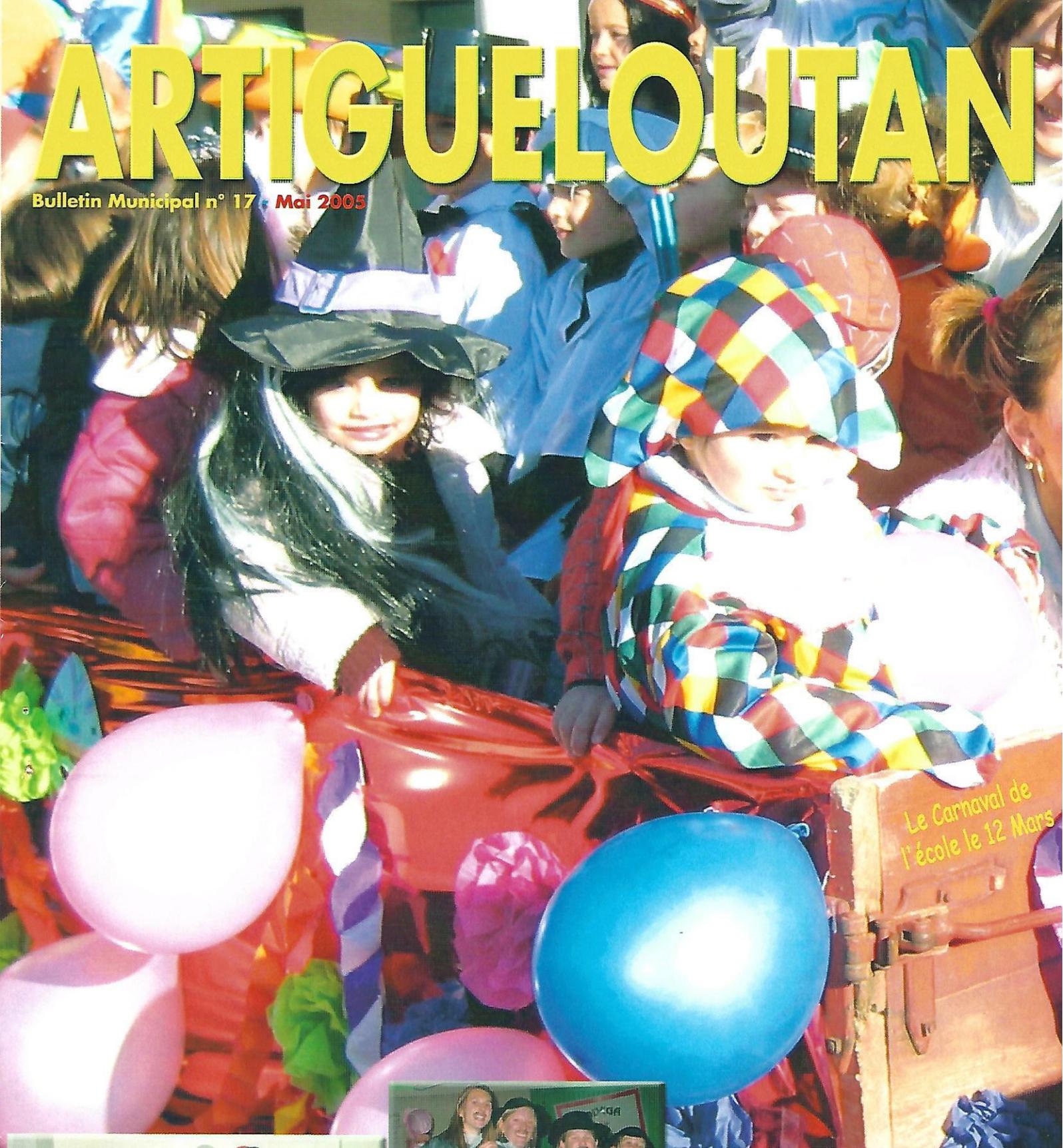


ARTIGUELOUTAN

Bulletin Municipal n° 17 - Mai 2005



Le carnaval du comité des Fêtes le Samedi 19 Février

Le carnaval du tennis le 29 Janvier

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Poublan ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 21 janvier : Absent : Gilbert Capdevielle, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd

Réunion du 11 mars : Absent : Francis Laclau

Réunion du 11 avril : Absent : Hubert Lassègues, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd

Réunion du 28 avril

• *Recensement de la population*

Le recensement de la population de notre commune est terminé depuis le 20 février : Artigueloutan compte désormais 810 habitants soit , depuis 1999, 77 habitants de plus . Cette évolution positive de 10% reste très modérée si elle est comparée à celle de communes voisines comme Lée et Nousty, par exemple , qui ont dépassé les mille habitants durant ces cinq dernières années .

Nos agents recenseurs, Laure Thieffaine et Jean-Philippe Poublan ont accompli leur travail avec tout le sérieux nécessaire , très bien encadrés par la secrétaire de Mairie, Michèle Naffréchoux .

La rémunération nette des deux agents s'élève à 634.00€ chacun ; une indemnité de 80.00 € sera versée à la coordonnatrice , Michèle Naffréchoux .

L'Etat rembourse partiellement le coût lié aux opérations de recensement par l'attribution d'une aide de 1.400.00€ .

• *Location des salles communales*

Nous recevons fréquemment en Mairie des demandes de locations de nos salles communales émanant de sociétés commerciales . Le règlement actuel des locations ne prévoit pas clairement de réponse adaptée dans ces hypothèses . Après discussion, le Conseil se déclare favorable à cette pratique et charge Monique Clament de présenter, lors d'une prochaine réunion, un règlement et des tarifs adéquats .

• *Compte administratif 2004*

Le compte administratif et le compte de gestion du percepteur font apparaître un résultat positif de 67 952.39 €, somme qui sera reportée au budget 2005 .

Mme le Maire quitte la séance afin de laisser le Conseil Municipal délibérer sur l'exécution du budget 2004 : après débat, à l'unanimité, le Conseil adopte le compte de gestion .

• *Budget 2005*

Mme le Maire propose au Conseil d'examiner au préalable deux points particuliers qui conditionnent la proposition budgétaire pour 2005 .

- Droit de préemption urbain : lors de sa précédente réunion, le Maire avait informé le Conseil de la mise en vente d'une propriété, place des Platanes . Compte tenu de la situation très intéressante de ces biens immobiliers à l'entrée du bourg, à proximité de l'école, le Conseil avait décidé de demander une estimation de la valeur vénale de ces biens aux services fiscaux des Domaines . De façon précise, il a été demandé une estimation de la maison d'habitation et des dépendances d'une part, d'autre part, une évaluation du prix du terrain qui jouxte l'école . Parallèlement, conformément à l'application du droit de préemption urbain au profit de la commune, le cabinet notarial de Maître Loustalet nous a transmis une déclaration d'intention d'aliéner concernant la maison d'habitation et les dépendances suite à un sous seing privé conclu entre la propriétaire et des particuliers, le terrain étant exclu de ce projet de vente .

Après réunion de la commission communale « Finances », deux propositions sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

- Renoncer au droit de préemption applicable à la vente de la maison d'habitation et de ses dépendances en raison principalement du prix de ces biens et de l'absence de projet ou besoin communal clairement identifié et réalisable financièrement à l'avenir qui justifierait cette acquisition immobilière .
- Acquérir l'ensemble du terrain d'une superficie de 4 380 m² situé rue de l'école afin d'en réserver une partie à l'agrandissement de l'école et prévoir sur la part restante la construction de logements locatifs .

Après un large débat, ces deux propositions sont retenues par le Conseil Municipal . Compte tenu de l'estimation des services fiscaux, le Conseil décide de proposer à la propriétaire, Christine Laban dit Bastia, l'acquisition du terrain au prix de 36.00 € le m² ; la somme correspondante sera inscrite au budget 2005.

Considérant le montant de cette dépense imputé au budget 2005, cette décision conduit de fait le Conseil Municipal à ne pas poursuivre les négociations engagées avec Chantal et Michel Bastanès-Hort pour l'achat de leur propriété située place de la Mairie . Néanmoins, ce projet reste l'un des objectifs de la municipalité à moyen terme .

- Projet de réfection du toit de la salle des Fêtes :

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le précédent bulletin municipal, la rénovation totale du toit de la salle des fêtes était l'un des projets majeurs pour l'année 2005 .

Nous avons donc sollicité des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général, à hauteur de 50% des travaux estimés à 94 000,00 € HT .

La décision de l'Etat, connue début avril, ne nous est pas favorable : l'aide octroyée s'élève à 25% d'un montant plafonné à 90 000,00€ HT .De plus, la subvention sollicitée auprès du Conseil Général n'atteindra également que 25% d'un montant plafonné à 45 000,00€ de travaux : c'est ce que l'on appelle du saupoudrage ; en outre, cette subvention départementale ne sera versée qu'en 2006 .

En conséquence, nous ne pourrions bénéficier en 2005 que de très peu de financement externe pour cette réalisation et devrions recourir à l'augmentation de l'impôt ainsi qu'à un très fort emprunt pour réaliser à la fois ces travaux et l'achat du terrain précité .

Mme le Maire propose au Conseil de reporter en 2006 la rénovation de la toiture, afin de bénéficier de ces deux subventions et profiter des mois à venir pour rechercher d'autres financeurs .

➤ Présentation du budget 2005

- 1) **Vote des taxes** : Mme le Maire propose au Conseil de ne pas accroître le taux des taxes en 2005 en raison de l'augmentation conséquente des bases d'imposition due principalement à la progression de la matière imposable sur notre territoire ainsi qu'au relèvement des valeurs locatives décidé par l'Etat, (1,018% de plus) .

De plus, il faut noter que des augmentations viendront néanmoins alourdir l'impôt sur les ménages :

- + 15% pour la part régionale (taxe foncier bâti et non bâti),
- + 1,7% pour le Conseil Général sur les quatre taxes.
- La taxe professionnelle prélevée par la communauté d'agglomération augmente de 0,33% soit, un taux de 24,40% en 2005 .
- La taxe ordures ménagères progresse de 1,23% et atteindra le taux de 8,21% pour notre zone . La zone « centre ville de Pau », qui bénéficie d'un ramassage supplémentaire sera taxée au taux de 8,83% .

Evolution des taux communaux

<i>TAXES LOCALES</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
		+2%	+ 2%		
<i>Taxe d'habitation</i>	8,93	9,11	9,29	9,29	9.29
<i>Foncier bâti</i>	7,04	7,18	7,32	7,32	7.32
<i>Foncier non bâti</i>	25,47	25,74	26,25	26,25	26.25

Moyenne départementale

<i>Taxe habitation</i>	14,61
<i>Taxe foncier bâti</i>	14.34
<i>Foncier non bâti</i>	34.10

Recettes fiscales attendues

<i>Recettes communales</i>	<i>Bases et produits 2004</i>	<i>Bases 2005</i>	<i>PRODUITS 2005</i>
Taxe habitation	862 395	906 300	84 195
Foncier bâti	451 435	486 900	35 641
Foncier non bâti	36 748	37 200	9 765
TOTAL	121 825		129 601

2) Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes détaillées dans le tableau suivant s'équilibrent à 375 649.00€.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2005	REALISE 2004	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2005	Réalisé 2004
011 Charges générales	58 370	54 476,84			
012 Charges de personnel	154 391	145 071,82	70 Produits des services	21 101	21 636.89
65 Gestion courante	32 457	35 554,12	73 Impôts taxes	146 000	140 824.04
022 Dépenses imprévues	1 000	830	74 Dotations subventions	106 356	105 275.47
66 Charges financières	11 000	11 444,56	75 Produits gestion courante	9000	9 011.21
67 Charges exceptionnelles	1000	500	013 Atténuation de charges	25 240	24 172.99
68 Amortissements	1 122	2 691,96	EXCEDENT 2005	67 952	15 528.09
TOTAL DEPENSES	259 340	249 739,30	TOTAL RECETTES	375 649	322 493.44
023 Virement à l'investissement	116 309				
TOTAL OPERATIONS	375 649				

Malgré des frais de personnel élevés cette année, une gestion serrée des autres dépenses nous permet de dégager un virement à l'investissement de 116 309.00€, somme qui viendra diminuer considérablement le recours à l'emprunt, nécessaire pour les investissements prévus.

A noter dans cette section :

Le poste « charges de personnel » augmente très sensiblement cette année en raison de diverses charges supplémentaires :

- Changement d'échelon pour quatre employés

- Adhésion de la commune au Comité d'action sociale intercommunal qui procure des avantages sociaux à nos employés
- Salaires des agents recenseurs
- Emploi d'été : l'expérience positive de l'année dernière nous incite à reconduire, partiellement, l'embauche d'un jeune habitant d'Artigueloutan pour deux semaines cet été ; une annonce plus détaillée est insérée dans les Informations Diverses .
- Prise en compte du salaire complet de Carole Durancet à compter de la date de fin du contrat emploi solidarité en septembre 2005 .
- Prime de départ à la retraite de Mme Maucourant .

Après 28 ans de bons et loyaux services, Mme Maucourant souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 juillet 2005 : le conseil municipal souhaite exprimer toute sa gratitude à la plus ancienne employée de la commune pour son travail, à l'école, à la Mairie, au stade, dans les salles de réunions ou encore à l'Eglise , tâches qui l'ont conduite à être réellement au cœur de la vie quotidienne des administrés .

Le temps de travail de Mme Maucourant sera réparti entre Melles Carole Durancet et Sandrine Hourtolou qui atteindront ainsi un emploi à temps complet .

- Agence postale : la nécessité de maintenir le service en l'absence de Françoise Barbedette, en congé maladie, a induit un surcoût en charges salariales du fait de son remplacement par Brigitte Molinier .

Mme le maire informe le Conseil qu'elle a accepté la démission de Mme Françoise Barbedette pour raisons de santé et nommé pour son remplacement Mme Brigitte Molinier à compter du 14 avril 2005 .

L'ensemble du Conseil adresse tous ses remerciements à Françoise pour le travail accompli depuis l'ouverture de l'agence postale : son sourire et son dévouement ont été essentiels au maintien de ce service sur la commune : sa plus belle récompense a été d'apprendre par le Directeur Départemental de la poste en visite à Artigueloutan (octobre 2004), que « l'agence postale d'Artigueloutan est celle qui obtient les meilleurs résultats du Département » . Le Conseil remercie également Mme Brigitte Molinier qui remplacera définitivement Françoise et continuera le travail dans le même esprit .

- Décision (prise en urgence) d'embaucher un agent d'entretien en contrat emploi solidarité : nous avons accepté de créer cet emploi à durée déterminée (7 mois) pour répondre à la demande des services sociaux chargés de l'insertion professionnelle de Mr Cazalé-Debat Daniel. Le coût pour la commune sera d'environ 2 000,00 €, somme qui sera prélevée sur les lignes budgétaires « charges imprévues et charges exceptionnelles ». A l'issue de ce contrat, fin décembre, un emploi fixe dans un centre d'aide par le travail devrait être proposé à Mr Cazalé-Debat .

Le poste « Frais de personnel » estimé à 154.391,00€ doit être diminué des remboursements prévus en section recettes d'un montant de 25 240.00€, somme qui ne comprend pas le remboursement de l'Etat concernant le contrat emploi consolidé de Mr Daniel Cazalé-Debat .

3) Dépenses d'investissement : la prévision budgétaire est considérable financièrement pour notre commune, malgré le report de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes, en raison de l'important investissement foncier associé à des dépenses d'équipement indispensables.

<i>OPERATIONS 2005</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>OPERATIONS 2005</i>	<i>RECETTES</i>
<i>HAIES-Espaces verts</i>	1 550	FCTVA -TLE	24 307
<i>BATIMENTS</i>	3 991	SUBVENTIONS	86 076
<i>VOIES RESEAUX</i>	113 104	Amortissements	1 122
<i>MOBILIER</i>	17 820	VIREMENT	116 309
<i>TERRAIN</i>	157 680	Opérations d'ordre	19 742
<i>charges financières</i>	53 501		
<i>TOTAL dépenses</i>	347 556	TOTAL	247 556
<i>MONTANT EMPRUNT</i>	100 000		

Détail des programmes proposés :

➤ **Haies-espaces verts** : reprise du programme plantation de haies paysagères pour la dernière part réalisée Route de Nousty et fleurissement du stade et des parterres de la rue du Ruisseau . La seule recette de ce programme reste la subvention à 80% du Conseil Général pour les haies , soit 397.00€ .

➤ **Bâtiments** : crédité de 3 991.00 €, ce programme comprend une somme de 791.00€ , solde du marché des travaux de construction de l'école (2002) ainsi que 3.200.00€ destinés à des aménagements intérieurs indispensables à la sécurité dans la salle des fêtes : le remplacement de l'éclairage de secours défectueux .

- **Voies et réseaux** : 113.104.00€ de dépenses pour un poste très conséquent cette année encore avec des opérations d'équipement et des dépenses de voirie :
- **Voirie 2004** inscrite au budget 2005 pour un montant de 33.665.00€, dépense déjà réalisée ;
 - **Voirie programme 2005** pour un montant de 33.665.00€ : cette somme devra couvrir de nombreuses dépenses, c'est à dire, l'entretien de voies communales, les derniers aménagements au stade, la réalisation des carrefours des Platanes, Rue de l'école et rue du 8 mai .Les recettes attribuées à ce programme sont élevées puisque nous comptons sur 51 000.00€ de subvention, soit 39.000.00€ du Conseil Général au titre de la répartition des « amendes de police » et 12.000.00€ de la communauté d'agglomération, fonds de concours alloué pour la réalisation d'une « entrée de ville ».

- **Opération d'équipement** : 23.000.00€ pour l'éclairage public au stade, réalisé en 2004 .
- **Opération d'équipement** : 19.200.00€ pour l'alimentation électrique de la zone artisanale :

Nous avons la volonté et l'espoir de vendre, cette année au plus tôt, ce terrain acquis en juin 2003 et un équipement convenable (eau et électricité) facilitera les démarches déjà entreprises .

➤ **Mobilier** : 15.000.00€ sont prévus pour le remplacement du tracteur communal qui nécessiterait cette année des réparations trop coûteuses, sans rapport avec son « espérance de vie » (matériel datant de 1982, acheté par la commune en 1990) . Les crédits restants représentent l'achat du lave-vaisselle réalisé en fin d'année 2004 et une enveloppe très réduite pour du matériel divers .

➤ **Terrain** : cet investissement foncier, d'un montant de 157 680.00€ modifie totalement notre budget 2005 et bouscule nos prévisions pour les deux dernières années du mandat .

Il est clair que la justification de cette acquisition repose sur une projection dans l'avenir : l'agrandissement de l'école ne se fera pas dans les mois à venir, il ne sera nécessaire que lorsque la commune aura une population plus importante .

Néanmoins, il aurait été préjudiciable pour la commune de laisser aux investisseurs privés la maîtrise d'un terrain de 4 380 m² au centre de la commune ; nous pouvons tous mesurer la pression foncière qui s'exerce à l'est de Pau, donnant naissance à des projets immobiliers qui ne sont pas toujours exemplaires .

Si l'agrandissement de l'école sur une partie de ce terrain reste une vision à long terme, la construction de logements locatifs sur la partie restante (environ 2300 m²) est une possibilité ouverte à court terme .

Nous étudions les modalités de ce projet en collaboration avec la communauté d'agglomération .

En ce qui concerne le prix, nous sommes dépendants de l'estimation réalisée par les services fiscaux qui se basent sur les ventes les plus récentes effectuées dans la commune : l'inflation que connaissent actuellement les prix du foncier n'est pas favorable aux investissements des collectivités locales qui ne pourront jamais réellement « rentabiliser » ces opérations .

Le recours à l'emprunt est nécessaire pour réaliser ces dépenses : les propositions de deux banques sont à l'étude, le choix sera fait prochainement, en fonction de la date de signature de l'acte d'achat.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget tel que présenté : après débat, le budget 2005 est adopté à l'unanimité .

• *Syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse*

- **Participation au raccordement à l'égout** : le conseil syndical propose d'appliquer les tarifs suivants :
- pour les habitations individuelles, les logements de type studios et T1 : 1.200.00€
 - pour les logements de type T2,T3, villas : 1.525.00€
 - pour les constructions autres nécessitant un raccordement au réseau collectif, c'est à dire, usine, bureau, magasin etc.. : transformation de la quantité de pollution en équivalent habitant, soit 420.00€.
 - établissements publics, tels que mairie, église, école : 1.525.00€ ;

Le conseil municipal accepte ces propositions.

- **Extension du périmètre de compétence** du Syndicat par la demande d'adhésion de la commune de Labatmale : le conseil accepte cette adhésion.
- **Assainissement non collectif** : le syndicat procède actuellement au contrôle des installations existantes. Nous vous remercions de recevoir du mieux possible les agents du Syndicat et de veiller à rendre accessible les ouvrages contrôlés .

• *Plan local d'urbanisme*

Le conseil est invité à donner un accord de principe sur le zonage proposé au terme de nombreuses réunions préparatoires .

Ce projet sera soumis ensuite aux administrations, DDA, DDASS, DDE, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Syndicats d' Assainissement et Eau potable .

Suite à ces rencontres et à la prise en compte des observations reçues, il est proposé d'organiser des permanences à la mairie afin que chacun des habitants, particulièrement les propriétaires qui ont demandé une modification du zonage, puisse examiner le projet dans sa globalité et exprimer ses remarques . Cette « mini enquête publique », non obligatoire, nous permettra de réviser nos positions, si besoin est, et présenter ainsi, dans le cadre d'une réunion publique, un plan mieux élaboré .

Le conseil accepte cette procédure qui garantit au préalable une information complète des habitants et une prise en compte réelle de leurs observations avant l'aboutissement de l'enquête publique officielle.

Nous vous invitons à profiter largement de ces possibilités aux dates qui sont publiées en fin de ce bulletin

• *Acquisition foncière*

Madame le Maire informe le Conseil que la proposition de prix du terrain situé derrière l'école est acceptée par la propriétaire, Christine Laban dit Bastia ; en conséquence, après délivrance du document d'arpentage, l'acte de vente sera réalisé par la maison des Communes .

Le conseil municipal est invité à désigner Mr Georges Pouban, 1^{er} Adjoint et Mme Monique Clament, 2^{ème} Adjointe pour représenter la commune lors de la signature de cet acte .

• *Zone artisanale*

Mme le Maire expose au Conseil que nous avons un acheteur potentiel pour la propriété communale classée en zone d'activité artisanale, acquise en juin 2003 par droit de préemption exercé à l'encontre d'un projet de développement incompatible avec le devenir de la commune .

La société BOUCOU, spécialisée dans le recyclage des déchets, est intéressée par ce terrain afin d'y réaliser une unité de compostage de déchets verts.

Après une rencontre avec Mr Boucou, le Conseil a été invité à visiter les installations du site principal de l'entreprise à Montardon ainsi qu'une unité de compostage de déchets verts à Mont .

Compte tenu de la situation de notre terrain au cœur d'une zone agricole, sans façade sur la RN117, à l'écart des habitations, le projet de l'entreprise Boucou semble très convenable et indiqué .

L'entreprise Boucou devra au préalable constituer un dossier technique complet et obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de son projet : autorisation préfectorale, études d'impact et enquête publique .

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la suite à donner à ce projet :

- le projet, tel que nous le connaissons aujourd'hui paraît sérieux et l'entreprise Boucou est tenue de nous fournir toutes les garanties indispensables ;
- la réalisation de cette vente constituerait un apport de fonds propres non négligeable pour nous permettre de financer nos nombreux projets ;
- les frais de viabilisation , dont une partie seulement sont prévus au Budget (19 200.00€ pour l'électrification), les dépenses de voirie évaluées à 20 000.00 , sont considérables et conditionneront le prix de ce terrain .

Après débat, le conseil se déclare favorable à la vente de ce terrain et mandate le Maire pour négocier au mieux des intérêts de la commune .



INFORMATIONS DIVERSES

- Secrétariat de mairie : le secrétariat sera fermé du jeudi 5 mai au lundi 9 mai . Le lundi 16 mai, fête de Pentecôte, restera un jour férié pour le personnel communal non affecté à l'école . Des dispositions seront prises pour compenser ce temps de travail supplémentaire effectué par le personnel de l'école .
- Agence postale : le bureau sera fermé du jeudi 5 mai au mardi 10 mai.
- Commémoration du 8 mai 1945 : la cérémonie aura lieu le dimanche 8 mai à **10h45** place de la Mairie . Un vin d'honneur réunira les participants.
- Référendum du 29 mai : le bureau de vote sera ouvert de 8 heures du matin à 20 heures le soir : compte tenu de l'amplitude des heures d'ouverture, votez oui ou non mais votez !
- Inscription liste électorale : les jeunes qui atteindront leur majorité avant le 29 mai pourront demander leur inscription et voter dès le 29 : faire un courrier adressé au maire et fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Emploi d'été : nous proposons un emploi à temps partiel à un jeune de la commune (à partir de 17 ans révolus), du 22 au 31 août : il s'agira d'effectuer divers travaux d'entretien, notamment du ménage dans les locaux scolaires. Les candidatures devront être remises à la Mairie avant le 30 juin .
- Plan local d'urbanisme : nous vous invitons à consulter le projet de plan les jours et heures suivants :
 - le jeudi 23 juin de 9h à 12h
 - le vendredi 24 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h .
 - le lundi 27 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h .

La réunion publique de présentation générale aura lieu le
Jeudi 7 juillet à 20h30 (salle municipale Grande Ourse)

- A.D.S.L : de nombreux foyers ne peuvent bénéficier de ce service de « France - Telecom » ; la réponse étant invariablement de s'adresser à la Mairie (?) ou faire une pétition, nous vous proposons donc de signer une pétition qui sera disponible à la Mairie dès le 25 mai puis transmise à France Telecom.
- Tri sélectif : la distribution des sacs jaunes est repoussée au mois de septembre, elle sera l'occasion aussi de mettre à disposition des conteneurs pour les déchets verts. Dans l'attente, vous pourrez néanmoins en retirer à la mairie .

PROGRAMME DES FUTURES ANIMATIONS

FETES LOCALES : Elles démarreront le vendredi 17 juin au soir et se poursuivront les 18 et 19 juin prochains .

Dans le cadre des préparatifs de ces journées, le comité des fêtes débutera sa traditionnelle sérénade au mois de mai et viendra vous rendre visite pour vous apporter le programme des fêtes ; nous vous demandons de leur réserver comme à l'habitude le meilleur accueil .

Tous les jeunes du village intéressés qui souhaiteraient participer à l'organisation de cette manifestation peuvent se faire connaître auprès de Laure THIEFFAINE, présidente du comité des fêtes et peuvent la joindre au 06.32.41.10.12.

Samedi 25 juin 2005 en soirée: Fête de la musique

Lors de cette soirée, quelques musiciens et chanteurs amateurs du village vous proposent en toute modestie le fruit de leurs répétitions . Toutes idées nouvelles et toutes nouvelles participations étant les bienvenues, nous vous invitons à nous rejoindre que vous soyez musicien, chanteur, que vous fassiez partie d'un groupe ou que vous jouiez en solo nous vous accueillerons avec plaisir dans le cadre de cette soirée .

Dans cette perspective, nous vous invitons à vous faire connaître soit à la mairie au 05.59.81.70.01 ou soit auprès de Monique CLAMENT au 05.59.81.80.18 .

Du jeudi 23 juin et jusqu'au lundi 27 juin ; Exposition peinture

Michèle ALLAIS et ses élèves vous proposent de venir admirer le fruit de leur travail dans les salles Grande Ourse et Petite Ourse . Venez nombreux vous régaler les yeux et vous évader dans le monde du dessin et de la peinture .

Journée du dimanche 26 juin : Kermesse de l'école

Cette année, les parents d'élèves et les enseignants vous proposent une kermesse « nouvelle formule » avec en matinée des démonstrations de danses faites par les enfants de l'école, le midi repas -sandwichs et l'après-midi ouverture des stands de jeux .

Samedi 2 juillet à partir de 10 heures : tennis

Le tennis club propose aux enfants du club de participer à un mini-tournoi qui permettra à tous de passer une journée sportive et amicale pour clôturer la saison .

Journée du dimanche 4 septembre : vide -greniers du foyer rural

Samedi 10 septembre après-midi et soirée : passage de la Route de la Transhumance

Fin septembre/début octobre : tournoi du Football-club de la Vallée de l'Ousse

N.B. ; Appel à bénévoles : A la rentrée prochaine, la section basket du foyer rural envisage de monter une équipe de seniors garçons . Les jeunes intéressés pour jouer et les volontaires pour entraîner seront les bien venus et peuvent se faire connaître auprès de Marie-Claude SALAUN au 05.59.81.81.89.

Dans les mêmes conditions une équipe de débutants pourrait éventuellement être constituée à la condition que des bénévoles participent à l'encadrement et à l'entraînement des enfants .

Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes a enregistré trois démissions au terme des deux années de mandat prévues : Simon Winograd, Benoît Guilhemjouan et Julien Bastanès . La durée du mandat des autres conseillers est prolongée d'un an et nous avons invité les trois jeunes qui suivaient dans la liste des candidats en 2003 , Yannick Bel, Cynthia Torres-Duchêne et Fleuric Dupau-Delmas a les rejoindre .

Fleuric Dupau-Delmas a accepté notre proposition, ce dont nous le remercions vivement .

Les dernières réunions ont porté sur les sujets suivants :

- Action Asie : suite à la catastrophe du Tsunami, les jeunes souhaitent initier une action humanitaire . Dans ce but, nous avons pu rencontrer deux personnes qui rentraient d'Indonésie après trois mois de mission pour le compte d'une ONG, « Action contre la faim » : Eric et Delphine Pouban ont expliqué l'objet de leur mission, les conditions de vie dans les environs de Banda-Atché . Par leur entremise, il sera possible de correspondre avec des jeunes de cette localité et cibler leurs besoins.
 - Commission Sport : l'aménagement du stade d'un point de vue sportif et ludique reste un projet à finaliser : il faudrait rajouter des bancs, installer le panneau de basket, prévoir un terrain de pétanque . Ces propositions ainsi que celles du « Conseil des vieux » seront examinées lors d'une réunion prévue le vendredi 13 mai à 20h30 .
 - Commission environnement : les jeunes se sont penchés sur un projet qui trouverait sa place dans le cadre de l'action « 1000 défis pour ma planète », lancé par le ministère de l'environnement. Le Conseil décide d'orienter ses efforts sur l'aménagement des abords de l'Ousse, particulièrement la Passerelle : réparer l'ouvrage et aménager de façon agréable les abords pour créer un lieu de promenade agréable. Le budget global est estimé à 6000.00€ . Une demande d'inscription au programme de « mille défis pour ma planète » est en cours afin de solliciter une aide de 3000.00€.
-

Dimanche 23 Janvier :
Le repas des anciens.



Soirée Théâtre avec Pyrène Le 5 Février.



Samedi 29 Janvier :
La réception des nouveaux habitants.



Loto de l'association des parents d'élèves le 13 Février et loto du Foyer Rural le 12 Mars.

Collecte des enfants d'Artigueloutan pour les enfants victimes du tsunami : 532 € envoyés à l'UNICEF.



La section dessin-peinture récompensée par le deuxième prix de dessin attribué à Arnaud Puy par le jury du concours organisé par les responsables du "contrat ville" de la communauté d'agglomération. Un cadeau pour Arnaud et un chèque de 150 € pour le Foyer. Bravo à tous ceux qui ont participé.



Tournoi de clôture de la saison de basket à Artigueloutan pour l'équipe cadets, le Samedi 16 Avril.